

Le 26 janvier 2021

AVIS PUBLIC – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-170-1 PORTANT SUR LA CIRCULATION (RMH-339)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2010-170-1 portant sur la circulation (RMH-399).

Le Règlement numéro 2010-170-1 portant sur la circulation (RMH-399) est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

AVIS PUBLIC – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-171-2 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH-460)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2010-171-2 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre (RMH-460)

Le Règlement numéro 2010-171-2 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre (RMH-460) est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

AVIS PUBLIC – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-172-4 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2010-172-4 portant sur le stationnement (RMH-330)

Le Règlement numéro 2010-172-4 portant sur le stationnement (RMH-330) est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

AVIS PUBLIC – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-173-1 PORTANT SUR LES COLPORTEURS (RMH-220)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2010-173-1 portant sur les colporteurs (RMH-220)

Le Règlement numéro 2010-173-1 portant sur les colporteurs (RMH-220) est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

AVIS PUBLIC – ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-174-3 PORTANT SUR LES NUISANCES (RMH-450)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2010-174-3 portant sur les nuisances (RMH-450)

Le Règlement numéro 2010-174-3 portant sur les nuisances (RMH-450) est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEUREAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 9 février 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-01 Lot : 5 312 659 du Cadastre du Québec
Situé au 398 rue Montpetit
Zonage : Zone HC-2

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 21 décembre 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la distance latérale de la remise de 0.90 mètre.

L'article 37.2 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 1 mètre la distance minimale de toutes lignes de lot pour les bâtiments et constructions accessoires.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la distance latérale de la remise de 0.90 mètre alors que le règlement stipule que les bâtiments et constructions accessoires doivent être situés à 1 mètre de toutes lignes de lots.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **25^e jour du mois de janvier 2021**.

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEUREAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 9 février 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-02 Lot : 4 715 995 du Cadastre du Québec
Situé au 817 rang du Dix
Zonage : A-4

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 15 décembre 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence intergénération d'une superficie de 1200 pieds carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

L'article 111 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 538,1 pieds carrés (50 mètres carrés) la superficie maximale pour une résidence intergénérationnelle.

Également, dans la grille des usages et de normes A-4 du Règlement de zonage numéro 2002-127, il est indiqué que la marge minimale doit être de 8 mètres.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la construction d'une résidence intergénérationnelle d'une superficie de 1200 mètres carrés (110,1 mètres carrés) et ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **25^e jour du mois de janvier 2021**.

DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné(e) Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2021 est maintenant terminé et déposé à mon bureau. Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus. Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 26e jour du mois de janvier 2021.

BUDGET 2021

Attendu que d'après le budget 2021 la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois aura à pourvoir au cours de l'année à des dépenses se totalisant à \$ 2 479 282;

Attendu que pour défrayer ces dites dépenses la municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$697 659;

En conséquence, il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Benjamin Bourcier

et résolu unanimement

Que pour solder la différence entre lesdites dépenses prévues et lesdits revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$1 781 623 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité afin de pouvoir au paiement des dépenses prévues au budget.

Le programme des dépenses en immobilisations est également déposé à cette même séance

Recettes

Taxes-----	\$ 1 517 505
Taxes égouts -----	\$ 65 218
Tarification égouts entretien -----	\$ 67 500
Tarification ordures-----	\$ 131 400
Paiement tenant lieu de taxes -----	\$ 5 000
Autres recettes de sources locales -----	\$ 681 278
Transfert -----	\$ 11 381

Total des recettes et affectations ----- \$2 479 482

Dépenses

Administration générale -----	\$ 562 227
Sécurité publique -----	\$ 267 665
Transport -----	\$ 502 600
Hygiène du milieu -----	\$ 307 610
Urbanisme et mise en valeur du territoire-----	\$ 63 000
Loisirs et Culture-----	\$ 178 815
Frais de financement -----	\$ 61 865
Fonds des dépenses en immobilisations -----	\$ 535 500

Total des dépenses et affectations ----- \$2 479 282

Fonds des dépenses en immobilisations

Administration générale -----	\$ 80 000
Sécurité publique -----	\$ 28 000
Transport -----	\$ 330 000
Hygiène du milieu -----	\$ 10 000
Loisirs et Culture-----	\$ 87 5000

Total des dépenses en immobilisations----- \$ 535 500

Programme triennal d'immobilisations

Réaménagement Église et Presbytère (projet évalué selon subvention)
Revêtement d'asphalte rue Jean Guy et Daoust
Correction ponceaux Chemin de la Rivière et revêtement d'asphalte

Ces dépenses seront payées soit par règlement d'emprunt, soit par le fonds général, soit par une taxe spéciale, soit par une marge de crédit.

Adoptée

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

19 janvier 2021	6 juillet 2021
9 février 2021	17 août 2021
9 mars 2021	14 septembre 2021
13 avril 2021	5 octobre 2021
11 mai 2021	16 novembre 2021
8 juin 2021	7 décembre 2021

8 décembre 2021 – adoption budget

COMPTE DE TAXES

Vous recevrez d'ici quelques jours votre compte de taxes. Sur certain compte de taxes, il y est inscrit PCTFA qui signifie programme des crédits de taxation foncière agricole.

Vous pouvez nous faire parvenir trois (3) chèques aux dates suivantes soit le 1^{er} mars, 1^{er} juin et 1^{er} septembre. Vous pouvez également payer votre compte de taxe par Internet ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières. Veuillez-vous assurer que les numéros de matricule sur votre compte et celui qui apparaît dans votre compte bancaire concorde, vous éviterez des délais dans l'application du paiement.

Le numéro de matricule à entrer pour vos paiements de taxe doit avoir exactement **17 caractères sans espaces ou trait d'union. Il commence avec la lettre «F» suivi de 10 chiffres et de 6 zéros «0» seulement.**

Nous vous demandons de vous assurer que votre paiement arrive au plus tard la première journée des versements, car des intérêts sont calculés automatiquement.

Si vous désirez plus d'information, veuillez communiquer avec le soussigné, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

La municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois suit les recommandations et ordonnances de la santé publique. L'accès à tous les bâtiments sera restreint exclusivement aux employés municipaux. Le service aux citoyens se fera uniquement par téléphone ou internet. Voici la liste de numéros de téléphone cellulaire des employés municipaux :

Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière : 514-219-2197

Roxanne Banville, Adjointe administrative : 514-435-0530

Mario Bourcier, Responsable des Travaux public : 450-370-2159

Leanza Tagliabracchi, Responsable de l'aménagement du territoire et de l'émission des permis : 514-894-5785

Maxime Vinet, Directeur du Service sécurité incendie : 514-402-6070

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière